

225769 -

Requête
à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de PARIS

L 829.

Madame Thérèse DAO, demeurant 13 rue Daniel Stern 75015 PARIS, a l'honneur de vous exposer :

- qu'elle exploite actuellement l'entreprise individuelle "Etablissements Houdry Grenot" sis 114 rue des Moines 75017 PARIS, R.C.S. de PARIS numéro A 621 011 998 (Tel : 42 63 16 16)
- qu'elle a l'intention de constituer avec d'autres personnes une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne,
- NZ (– que cette société aurait pour dénomination HOUDRY GRENOT SA... et aurait son siège 114 rue des Moines 75017 PARIS.
- qu'elle aurait pour objet : Couverture, plomberie, chauffage, sanitaire.

– les Commissaires aux comptes pressentis seraient :

. Commissaires aux comptes titulaire : Monsieur Michel CHRISTOPHE.....
1 rue de Courcelles 75008 PARIS

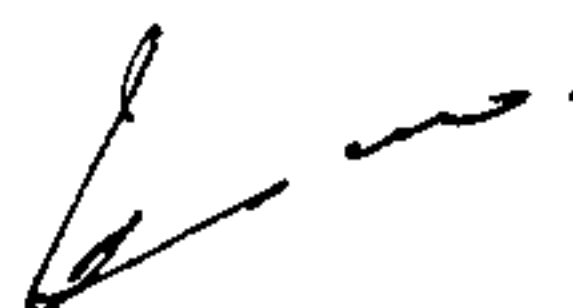
. Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean-Marc ROMILLY.....
100 rue Martre 92110 CLICHY

– qu'elle recevrait, d'une part, des apports en numéraire d'un montant envisagé de SIX CENTS FRANCS (600 F) et, d'autre part, un apport en nature fait par Madame Thérèse DAO et consistant dans l'apport de l'entreprise "Etablissements Houdry Grenot" qu'elle exploite à titre individuel, évalué à 1 200 000..... F.

C'est pourquoi, conformément aux articles 80, alinéa 1er, 84 et 86 de la loi du 24 juillet 1966 et en application des articles 64, 72 et 73 du décret du 23 mars 1967, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire aux apports qui aura pour mission d'apprécier et d'évaluer l'apport en nature qui doit être fait par Madame Thérèse DAO, et d'établir un rapport qui sera soumis aux futurs actionnaires de la société en formation HOUDRY GRENOT SA

Présentée à ..PARIS....

Le ..26..juillet..1996



TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la requête présentée par :

Madame Thérèse DAO, co-fondatrice de la société HOUDRY GRENOT (en cours d'immatriculation)

Nommons : M *J FUME TO ME Damié*
demeurant : *Fidely - 7 rue Annee Rouvier 75017 Paris*

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris, le - 1 AOUT 1996

Le Greffier,

[Signature]
A.M. DECOURCELLE

Le Président du Tribunal,

Le Président de chambre
délégué

J-P. MATTEI

P. BOURGERIE

